

Niveau 5 BTSA Aménagements paysagers

Quels métiers ?

Les métiers en lien avec la formation sont situés hiérarchiquement entre l'agent technique et l'ingénieur.

- Conducteur de travaux en entreprise d'espaces verts (encadrement technique et financier de la réalisation des travaux)
- Technicien territorial au sein d'un service d'espaces verts (entretien et gestion du patrimoine vert d'une collectivité)
- Assistant paysagiste dans une agence de paysage (appui au paysagiste DPLG pour des dossiers d'études d'impacts, de conception et de gestion)
- Agent de développement patrimonial au sein d'une collectivité territoriale (recensement et mise en valeur du patrimoine)

Autant de métiers qui permettront aux qualités de chacun de s'exprimer et qui se situent sur un marché de l'emploi porteur.

Formation

Le BTSA AP s'adresse à des passionnés de nature, ayant le goût pour le travail en plein air, une bonne connaissance de base des végétaux, et dotés de qualités artistiques.

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale sur **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) après acceptation par le responsable de la formation.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en 8 blocs de compétences chacun répondant à une capacité déclinée en sous-capacité.

• 3 blocs de compétences de matières générales

- B1** S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- B2** Construire son projet personnel et professionnel
- B3** Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs de compétences spécifiques à l'option Aménagements paysagers

- B4** Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- B5** Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- B6** Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- B7** Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- B8** Élaborer un projet d'aménagement paysager

Stage

La formation inclut un **stage de 10 (minimum) à 12 semaines** pouvant être effectué en entreprise, collectivité territoriale ou bureau d'études du secteur des aménagements paysagers.

Il peut être divisé en plusieurs périodes afin de permettre de vivre des situations professionnelles variées.

Le stage permet aux candidats de participer à plusieurs situations professionnelles qui serviront de support pour la rédaction de **5 dossiers** (un par épreuve professionnelle) :

- **E4** : dossier sous forme de fiches à présenter le jour de l'épreuve.
- **E5, E6, E7 et E8** : dossiers à envoyer en amont des épreuves, en avril 2026.

Ce stage est essentiel pour acquérir les pratiques d'un technicien supérieur, il est déterminant pour préparer votre insertion professionnelle ou votre poursuite d'études.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

8 épreuves valident le BTSA AP, une pour chaque bloc de compétences. Les épreuves ont lieu en juin.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire. Si la moyenne générale est comprise entre 9 et 10 sur 20 et si le candidat a une moyenne supérieure à 10 pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à 6 pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Épreuves		Coef.	Durée	Modalité
E1 -	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1-1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1-2 - Se situer dans des questions de société C1-3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société	I	1 h 00	écrit
E2 -	Construire son projet personnel et professionnel C2-1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2-2 - S'insérer dans un environnement professionnel C2-3 - S'adapter à des enjeux et des contextes particuliers C2-4 - Conduire un projet	I	30 minutes	oral
E3 -	Communiquer dans des situations et des contextes variés C3-1 - Répondre à des besoins d'information pour soi ou pour un public C3-2 - Communiquer en langue étrangère C3-3 - Communiquer avec des moyens adaptés	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des écrits
E4 -	Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager C4-1 - Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers C4-2 - Gérer des équipes au travail C4-3 - Assurer la sécurité et la mise en oeuvre des réglementations	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des fiches
E5 -	Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique C5-1 - Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions C5-2 - Conduire les opérations de mise en place de la végétation C5-3 - Piloter les opérations de gestion de la végétation	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E6 -	Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers C6-1 - Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux C6-2 - Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux C6-3 - Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E7 -	Assurer la gestion technico-économique de chantiers C7-1 - Déterminer le coût d'un projet dans son environnement C7-2 - Assurer le suivi technico-économique d'un chantier C7-3 - Gérer un aléa	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E8 -	Élaborer un projet d'aménagement paysager C8-1 - Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande C8-2 - Concevoir un projet d'aménagement paysager C8-3 - Présenter un projet d'aménagement paysager	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

- soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3**.

Conditions de redoublement

Nous contacter pour avoir plus de renseignements.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt